Statuts d'organisation d'un week-end C.N. (Inter-District)

ROTARACT FRANCE

Conformément aux statuts du Rotaract France, le Conseil d'Administration du Rotaract France doit se réunir quatre à cinq fois par an. Il est de tradition d'organiser le troisième week-end des mois de septembre, janvier, avril et juin ou le premier week-end de juillet.

Article 1 : Définition

- Le week-end CN débute le vendredi soir et se termine le dimanche midi.
  Le programme du week-end réserve les 2 matinées du week-end aux réunions, ateliers (discussion, formation) et au conseil d'administration
- Aucune préférence géographique n'est requise. Il est toutefois recommandé d'organiser les week-ends CN dans les quatre coins de l'Hexagone, par souci de facilité et d'économie pour les participants.

Article 2 : Candidature des clubs organisateurs

- Les candidatures devront être adressées par email au Coordinateur National.
- Le Conseil d'Administration du Rotaract France soumettra pour approbation la candidature d'un club Rotaract (membre cotisant de la Coordination Nationale) dans l'organisation d'un week-end CN, au moins 3 mois à l'avance (de préférence 4 à 6 mois) afin de laisser assez de temps au futur club hôte dans la préparation.
- Le lieu d'organisation du week-end CN doit se situer à proximité d'une gare pour un accès plus facile. Si ce n'est pas le cas, c'est au club hôte d'organiser l'ensemble des transports. Le club hôte devra informer, en complément de l'invitation, les participants des possibilités de transport vers le lieu du week-end (avion, train et voiture) et les trajets détaillés.

Article 3 : Idées générales

- Les réunions du samedi matin et du dimanche matin incluent des conférences,des ateliers participatifs et des ateliers de formation pour un auditoire composé de 40 à 60 personnes maximum. Le club hôte organisera toute la logistique et fournira la salle de réunion ainsi que tout le matériel souhaité par le Coordinateur National (paperboard, vidéoprojecteur, papier, stylo, bouteille d'eau individuel…) pour le bon déroulement des réunions.
- Une deuxième salle doit être mis à disposition le dimanche matin pour organiser la réunion du Conseil d'Administration pouvant accueillir de 15 à 20 personnes maximum. L'ordre du jour de la réunion du Conseil d'Administration sera défini à l'avance par le Coordinateur National.
- Il est fortement recommandé de faire d'un week-end CN, la promotion d'une manifestation nationale du Rotaract France. Un programme convivial sera organisé le samedi après-midi.
- Les logos du Rotaract et du Rotaract France devront être utilisés dans tous les produits promotionnels du week-end CN.
- Le club hôte s'engage également à acheter les produits promotionnels du Rotaract (ballons, fanions, T-shirts…) uniquement auprès de la Boutique Rotaract France.

Article 4 : Tarifs

- Le tarif du week-end complet (du vendredi soir au dimanche midi) est de 75 € et comprend :
  - 2 nuits d'hébergement dans un hôtel (toute catégorie), gîte ou auberge de jeunesse. Les campings et bungalows ne sont pas recommandés.

- Les repas chauds du samedi midi, samedi soir et dimanche midi*.
- Un buffet froid d'accueil du vendredi soir*.
- 2 petits-déjeuners (samedi et dimanche).
- Une salle de réunion pour le Conseil d'Administration, le samedi avec 2 pauses-cafés.
- Les transports des participants pendant tout le week-end.
- Les transports depuis la gare ou aéroport le vendredi soir, et retour le dimanche.
- L'animation du samedi après-midi (visites…)
- Les animations des deux soirées.

(*) *Si un participant arrive tardivement le vendredi soir ou part tôt le dimanche matin, n'ayant pas eu son repas se verra remettre par le club hôte un sachet-repas comprenant sandwich, boisson et fruit.*

- Pour les personnes souhaitant profiter des activités et repas de tout le week-end, sans hébergement et petit-déjeuner, le tarif de 60 € leur sera proposé.
- Le tarif du samedi soir uniquement, sera déterminé par le club hôte et ne devra pas excéder les 40 €.

Article 5 : Finances

- Le club hôte ne doit faire aucun bénéfice sur ce week-end. Tout bénéfice devra être reversé aux œuvres du Rotaract France (Action Nationale, fond d'urgence humanitaire ou Action Internationale).
- En cas de déficit, le Rotaract France ne versera aucune aide financière pour combler la somme manquante. Le club hôte est seul responsable de la gestion financière du week-end CN.
- Le comité hôte s'engage à envoyer aux membres du Conseil d'Administration, un mois après la manifestation, les rapports financier et moral du week-end CN ainsi qu'un petit article pour le Rotaract France Magazine et pour le magazine francophone Le Rotarien.

Article 6 : Annulation

Le Rotaract France se réserve tout droit d'annulation de l'organisation d'un week-end CN par un club si ce dernier ne respecte pas les présents statuts ainsi que les souhaits des membres du Conseil d'Administration.
Dans ce cas-là, le Représentant Rotaract du District hôte, avec l'aide des autres clubs Rotaract de son District, devra proposer aux participants une autre solution et organiser le week-end CN dans une ville de son choix.

Article 7 : Organisation de fortune

Dans le cas où aucune candidature n'a été présentée pour organiser un week-end CN, le Conseil d'Administration devra choisir par tirage au sort, un district hôte et obtenir l'accord du Représentant Rotaract de District concerné.

Article 8 : Clause de responsabilité

Le club est juridiquement responsable de l'organisation du week-end de Coordination Nationale et doit veiller à avoir une assurance responsabilité civile à jour..

Je certifie avoir pris connaissance des présents statuts et m'engage à les respecter dans l'organisation du week-end CN du _____ au _____ 20___, dans la ville de _____.

Rotaract club : _____

District : _____ Date : _____

Président du club:

_____

Signature :

Responsable d'organisation :

_____

Signature :

Coordinateur National :

_____

Signature :

Représentant Rotaract du District :

_____

Signature :